

Le DIMA : Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance

BO n° 5 du 3 février 2011

Objectif : Préparer l'élève à choisir sa formation professionnelle
Maîtrise du socle au palier 3, présentation au DNB (ou CFG)

Admission : Au moins 15 ans, sur demande volontaire de l'élève et de sa famille,
autorisation académique requise.
Dossier pédagogique académique (avec avis du COP)

Régime : L'élève reste inscrit au collège et peut y revenir en cours d'année

Poursuites d'études : CAP ou bac pro

Lieu : En CFA ou LP

Durée : 1 année scolaire / 30 heures hebdomadaires

Des dérogations pour intégrer un Dima en cours d'année scolaire sont possibles pour les élèves ayant 15 ans

Contenu :

| Enseignement général | | Enseignement professionnel | |
|--|-----------|---|-----|
| Disciplines enseignées | h/s | Disciplines enseignées | h/s |
| Français - histoire - géographie - éducation civique (<i>60 % du temps d'enseignement consacré au français, 40 % à l'histoire géographie et à l'éducation civique</i>) | 5 | Enseignements technologiques et activités pratiques à caractère professionnel * | 7 |
| Langue vivante étrangère | 2 | Prévention Santé Environnement + Sécurité Santé au Travail | 2 |
| Mathématiques – Sciences (<i>75 % du temps d'enseignement consacré aux mathématiques, 25 % aux sciences</i>) | 3 | Activités de découverte des métiers et élaboration du projet professionnel | 3 |
| Arts plastiques et/ou Arts appliqués (CFA, LP) | 2 | Total enseignement professionnel (2) | 12 |
| Éducation physique et sportive (EPS) | 3 | | |
| Activités individualisées (informatiques, recherches, renforcements disciplinaires, etc.) | 3 | | |
| Total enseignement général (1) | 18 | | |

(1) Circulaire n° 2011-009 du 19-1-2011

(2) En lien avec les 18 semaines possibles de stage en entreprise

Et une immersion en milieu professionnel (8 à 18 semaines), dans plusieurs entreprises.

L'implication de l'élève par rapport au travail dans l'entreprise est progressive (simples visites, stages d'initiation, stages d'application)

Un formateur référent

Entretiens réguliers avec l'élève / liaison avec l'établissement d'origine et avec les entreprises / il renseigne le LPC

Réglementation : Le travail des élèves de « DIMA » n'est pas autorisé le dimanche, ni les jours fériés. En cas d'accident en dehors des plages horaires réglementaires, la responsabilité du chef d'entreprise est engagée.

Les congés scolaires : Les élèves de « DIMA » bénéficient de la totalité des congés scolaires. Ils ne peuvent donc être maintenus en stage chez l'employeur pendant les périodes de vacances.

Carte des métiers proposés par les CFA accueillant des DIMA (RS 2011)

**CMA 79
NIORT et PARTHENAY
(30 PLACES)**

- Menuisier
- Charpentier
- Plombier
- Electricien
- Carreleur
- Peintre

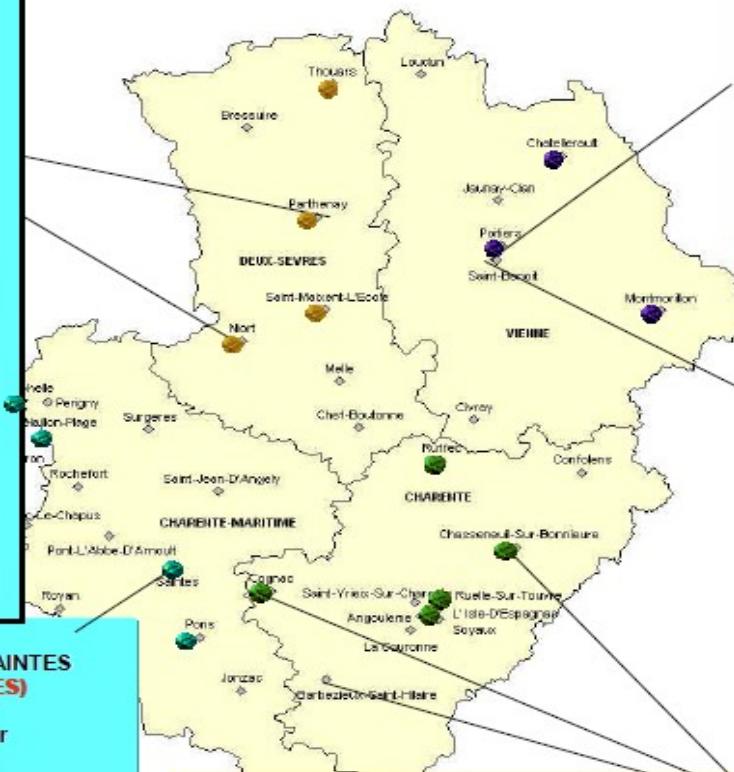
Mécanicien auto matériel de jardin, tracteurs

- Coiffeur
- Boulanger
- Pâtissier
- Boucher
- Charcutier**
- Cuisinier
- Vendeur

Métiers du football

**AFOBAT 17 SAINTES
(15 PLACES)**

- Maçon
- Carreleur
- Peintre
- Plâtrier
- Plombier
- Electricien
- Menuisier



**CAPACITES D'ACCUEIL:
126 PLACES**

**CMA 86 St BENOIT
(30 PLACES)**

- Electricien
- Mécanicien auto moto
- Coiffeur
- Prothésiste dentaire**
- Boulanger
- Pâtissier
- Boucher
- Fleuriste

**APP BTP St BENOIT
(15 PLACES)**

- Maçon
- Charpentier
- Couveur
- Plombier
- Peintre
- Serrurier
- Signalétique**

**CMA 16
BARBEZIEUX CHASSENEUIL
COGNAC
(36 PLACES)**

- Maçon
- Tailleur de Pierre**
- Electricien
- Plombier
- Serrurier
- Menuisier
- Tonneller**
- Mécanicien auto et moto
- Coiffeur
- Restauration
- Vendeur